

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de VAUX en BEAUJOLAIS (Rhône)

\*

**N° 12/2023**

**Le Conseil Municipal de la Commune de VAUX en BEAUJOLAIS, s'est réuni en séance ordinaire le quatre avril deux mil vingt-trois, à vingt heures, à la mairie, sous la Présidence de son Maire, Monsieur Jean-Charles PERRIN.**

**Présents :** Laurence Renoux, Jean-Claude Desbat, Jean-Paul De Vermont, Geneviève Foley, Marie-Claire Berrerd, Myriam Perrin, Sandrine Bessenay, Adrien Carret, Alain Arnaud, Damien Lamboley, Maryline Trichard, Ludovic Batteur, Mirabelle Rousset-Charensol

**Excusé :** Xavier Collonge

Jean-Claude Desbat a été élu secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 14

Date de convocation de la réunion du Conseil Municipal : 30 mars 2023

**Objet : Tarif cotisation annuelle portage des repas**

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de réviser le tarif de la cotisation annuelle pour le service de portage de repas afin de s'aligner au tarif pratiqué par la Résidence Albert Dubure qui assure la préparation des repas pendant les vacances scolaires.

Lors de l'assemblée générale du 7 juin 2022, la cotisation annuelle d'adhésion à l'association Résidence Albert Dubure est passée de 7 € à 10 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE cette proposition.
- FIXE la cotisation annuelle du portage des repas à 10 €
- PRÉCISE que ces recettes seront imputées au compte 7066 du budget principal.

PERRIN Jean-Charles,  
Maire

DESBAT Jean-Claude,  
Secrétaire de séance



Date de télétransmission en préfecture : 06/04/2023  
Date de publication sur le site Internet : 06/04/ 2023